



GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT : 13 MESURES INCONTOURNABLES POUR LA HAUTE-NORMANDIE

GRENELLE DE DUPES OU GRENELLE DE RUPTURE ?

Le processus du « Grenelle de l'environnement », en tant que méthode de travail, ne peut pas faire l'objet d'un rejet de la part des Verts, même si des critiques et des nuances peuvent évidemment être formulées. Qu'il y ait un dialogue entre l'État et les acteurs de l'environnement nous semble normal, pourvu que ce dialogue soit franc et honnête.

Nous suivons les résultats de ces travaux avec la vigilance qui s'impose, sans illusion sur la bonne volonté du gouvernement, mais en évitant également tout procès d'intention.

Toutefois, les discours ne suffiront pas, ce sont des mesures et actions concrètes qui sont attendues.

Comment prétendre mener, en quelques mois seulement, une concertation dont l'objectif est de définir des mesures à la hauteur des enjeux environnementaux ?

Comment prétendre remédier à plus d'un siècle d'économie pétrolière, émettrice de gaz à effet de serre, en continuant à défendre une croissance libérale ?

Le processus de consultation démocratique ne doit pas être illusoire : il ne s'agit pas de faire le jeu de la communication du gouvernement sans véritablement apporter de solutions écologistes permettant d'atténuer les impacts du réchauffement climatique.

Nos 13 mesures -aucunement exhaustive- sont ce que nous pensons être des minima en dessous desquels ce Grenelle ne serait pas une réussite. Elles répondent à un impératif de priorités cadrant avec la négociation opérée dans le Grenelle : il faut dire ce qui est prioritaire et ne pas faire la longue liste de tout ce qu'il faudrait faire.

Nous le savons, le consensus ne sera pas possible sur tout, et de loin. L'écologie et son cortège de mutations nécessitent des arbitrages forts.

PRIORITÉ N°1 :

PRÉSERVER ET RESTAURER LA BIODIVERSITÉ, LES PAYSAGES ET LA RESSOURCE EN EAU

Enjeux : Le maintien de la biodiversité et des ressources naturelles est indispensable à la vie. Aujourd'hui la perte de biodiversité est en marche au détriment des paysages et des ressources naturelles.

Objectifs : Réduire la perte de la biodiversité, assurer la diversité biologique et recréer des continuités écologiques.

MESURES INCONTOURNABLES :

- ① Plan renforcé de dépollution et de restauration des milieux et des espèces** avec notamment la création de réserves foncières pour maintenir la biodiversité.
- ② Application pleine et entière du principe « pollueur-payeur »** (ressource en eau, biodiversité...)



Projets « Grenellement » incompatibles



- Creusement du Chenal (Port de Rouen)
- Contournement Est
- Soutien à l'agriculture polluante et productiviste
- Fragmentation des espaces empêchant tout continuum écologique
- Gaspillage de l'espace et des ressources : étalement urbain et multiplication des infrastructures

PRIORITÉ N°2 : LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET MAÎTRISER LA DEMANDE DE L'ÉNERGIE

Enjeux : Les émissions de gaz à effet de serre et leur concentration dans l'atmosphère sont responsables du dérèglement climatique. Triste record : la Haute-Normandie est la 1^{ère} région française émettrice de gaz à effet de serre par habitant.

Energie : La Haute-Normandie raffine 1/3 du pétrole brut importé et produit 10% de l'électricité nucléaire.

Objectifs : Réduire les émissions de gaz à effet de serre voire compenser celles qui ne peuvent être évitées. Sobriété énergétique et diversification des sources d'énergie grâce aux énergies renouvelables.

MESURES INCONTOURNABLES :

- 3 Plan d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables de proximité pour préparer la sortie du nucléaire.** Rendre obligatoire les Plans Climat Territoriaux : décroissance de notre empreinte énergétique, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables en s'appuyant sur un réseau d'agences info-énergie.
- 4 Plan d'isolation des logements** (à forte incitation grâce aux aides publiques)
- 5 Plan de relance du fret et de développement du meroutage** (les camions prennent la mer), financé par **une taxe poids lourds**, pour désengorger les ports haut-normands.



Projets « Grenellement » incompatibles



- Les centrales au charbon du Havre, fortement émettrices de CO₂
- Le terminal méthanier d'Antifer
- L'abandon programmé du Fret ferroviaire (qui, en région, ne représente plus que 7% du transport de marchandises) avec les projets de fermeture des gares d'Evreux et de Dieppe.

PRIORITÉ N°3 : INSTAURER UN ENVIRONNEMENT RESPECTUEUX DE LA SANTÉ

Surexposition en Haute-Normandie : L'état de santé préoccupant des populations renforce le lien entre environnement et condition sociale. Les dégradations de notre environnement (eau, air, sols) et des conditions de vie et de travail engendrent une surmortalité générale avec 13% de mortalité prématurée supplémentaire par rapport à la moyenne nationale.

Enjeux :

Notre environnement influence directement sur notre état de santé, que l'on habite en ville ou en zone rurale, car la qualité de l'air, de notre alimentation, nos conditions de logement, de travail pèsent de plus en plus sur la santé.

Objectifs : Mener une politique forte sur ces facteurs environnementaux pour protéger notre santé et axer la politique de santé publique sur la prévention.

MESURES INCONTOURNABLES :

- 6 Mise en place d'un Plan Santé-Environnement** (diagnostic, études épidémiologiques, structures indépendantes de contrôle de la qualité de l'eau, de l'air et des sols...)
- 7 Plan de réduction des pollutions** grâce à la suppression des molécules chimiques dans l'air, l'eau et les sols (pollutions notamment dues aux transports, industries et pesticides)



Projets « Grenellement » incompatibles



- Plan de santé limité à une politique de soins (infrastructures...) et non de prévention
- L'implantation de nouveaux incinérateurs (contrôle des rejets des existants)

PRIORITÉ N°4 : ADOPTER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES

Enjeux : L'agriculture intensive est fortement utilisatrice de pesticides en Haute-Normandie. **La région accuse un retard important concernant la pratique de l'agriculture biologique.** De plus, les impacts des entreprises sur l'environnement et les ressources naturelles sont importants. Le **risque technologique** est élevé en Haute-Normandie et les rejets industriels participent à la pollution des cours d'eau.

L'agriculture bio ne concerne que 81 exploitations (la Haute-Normandie se classe comme avant-dernière région relativement au nombre d'exploitations biologiques en 2003) sur 0,4 % de la SAU, alors que la superficie moyenne en France atteint 1,9 % de la SAU.

Objectifs : Augmenter les surfaces cultivées en agriculture biologique et en système intégré, développer les circuits courts et maintenir l'agriculture périurbaine, orienter le développement économique vers le respect de deux piliers du développement durable : le social et l'environnemental.

La Haute-Normandie se place parmi les régions comportant le plus de sites relevant de la directive SEVESO (74 sites, 6 % du total national).

MESURES INCONTOURNABLES :

- ⑧ **Plan de développement de l'agriculture biologique** : aide à la conversion et à la certification des agriculteurs, aides foncières et maintien des parcelles agricoles, développement des cantines bio avec des investissements pour la structuration des filières...
- ⑨ **Reconversion de nos industries et suppression des risques** (sites SEVESO)



Projets « Grenellement » incompatibles



- OGM en plein champ
- Les 2 usines de production d'agro-carburants (Lillebonne et Grand-Couronne), dont le rendement énergétique est médiocre et l'augmentation des surfaces agricoles attribuées aux agro-carburants.

PRIORITÉ N°5 : CONSTRUIRE UNE DEMOCRATIE ECOLOGIQUE

Enjeux : Les lois de protection de l'environnement existent mais ne sont pas appliquées. Les lieux de débat public existent mais sont dénués de sens dans la mesure où les lobbies industriels y prennent une place démesurée.

Objectifs : Démocratiser les décisions et protéger l'expertise indépendante. Le débat public et la démocratie doivent prendre en compte les enjeux environnementaux et redonner aux citoyens la possibilité de se faire entendre.

MESURES INCONTOURNABLES :

- ⑩ Mise en place d'une loi garantissant une **contre-expertise indépendante** sur les choix techniques et scientifiques (associations...) et appui aux **conseils de quartier et de développement dotés de budgets participatifs**.
- ⑪ **Refonder les procédures de débat public** avec, notamment, l'examen contradictoire des projets.



Projets « Grenellement » incompatibles



- Non application de la loi : La France devrait au minimum appliquer les lois nationales et directives européennes existantes.

PRIORITÉ N°6 :
PROMOUVOIR DES MODES DE DEVELOPPEMENT ECOLOGIQUES
CREATEURS D'EMPLOI

Enjeux : Proposer une autre mode de développement économique, respectueux de l'Homme et de son environnement. Le développement économique fortement industrialisé et productiviste de la Haute Normandie, tel que nous l'avons vécu depuis la fin du XIX^{ème} siècle n'est pas soutenable et ne saurait donc constituer un scénario souhaitable, pour l'avenir.

Objectifs : Soutenir un développement soutenable en sortant d'une économie unidimensionnelle tournée vers la seule recherche de profit et peu soucieuse des risques qu'elle génère. Reconversion de notre tissu économique basée sur des ressources pétrolières (raffineries, aéronautique, automobile, transports et logistique)

MESURES INCONTOURNABLES :

12 Mise en place **d'indicateurs de développement soutenable** : au-delà du seul PIB, les indicateurs tels que l'IDH, l'empreinte écologique, le bilan carbone permettent la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

13 **Plan de développement des éco-filières** (filières d'avenir : entreprises d'éco-matériaux, de production d'énergies renouvelables...) et soutien de la Recherche-Développement dans ces domaines.



Projets « Grenellement » incompatibles



- Vision archaïque de notre tissu économique haut-normand basée sur l'industrie pétrolière, la logistique et le transport « tout-routier ».
- La chimie des hydrocarbures comme secteur innovant alors que dans quarante ans la ressource en pétrole sera difficilement accessible.

13 MESURES D'URGENCE POUR AMÉLIORER NOTRE ENVIRONNEMENT DÈS AUJOURD'HUI, POUR CHANGER DE CAP !

Les Verts proposent 13 mesures qui constituent un socle de départ : ce qu'il faut faire immédiatement pour engager de véritables changements. Elles sont applicables très vite, si la volonté est au rendez-vous ; les refuser serait déjà se borner à ne rien faire.

Le Grenelle de l'environnement devra marquer le début d'un mouvement pour réorienter les politiques publiques, pour garantir la priorité de la protection de la planète sur le gaspillage illimité, pour préférer la responsabilité à l'aveuglement.



REJOIGNEZ-NOUS !

- ☐ Je souhaite être informé(e) des actions des Verts et recevoir leur bulletin d'information
- ☐ Je souhaite adhérer aux Verts
- ☐ Je souhaite entrer en contact avec les Verts :

LES VERTS DE HAUTE-NORMANDIE
35, Quai du Havre 76000 Rouen
02 35 70 12 10



Dessin : Christian Pigeon